

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 octobre 2015
VALANT COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mil quinze, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2015

Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, JOUIN, BERTY DEBRAY, DIGUET, GICQUEL, GOUIN, HAMON, MONVOISIN, PERRIN, RIVIÈRE ROBERT, SARAZIN, SOREL

Secrétaire : Mme Marina GOUIN

1- Attribution des lots – Lotissement Le Petit Plessis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 13 janvier 2015 un accord avait été donné pour la réalisation d'un lotissement au Petit Plessis en deux tranches.

Un marché avait été lancé pour la première tranche pour deux lots :

1. VRD – Terrassement
2. Réseaux.

La commission d'appel d'offres et la société QUARTA ont analysé les offres et propose de retenir :

Lot 1 – VRD Terrassement	EUROVIA	83 225.80 € HT
Lot 2 - Réseaux	DANIEL TP	140 577.90 € HT

Pour le lot 2, la société DANIEL TP propose en option l'entretien du poste de refoulement : 850 € HT la première année, et 850 € HT également l'année supplémentaire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le choix de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution de l'ensemble des lots,
- choisit de prendre l'option proposée par DANIEL TP
- donne pouvoir au maire pour signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal d'un devis reçu d'ERDF concernant le déplacement d'une ligne HTA surplombant la tranche 1 du lotissement « Le Petit Plessis ».

Ce devis s'élève à 28 087.17€ HT soit 33 704.60 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis d'ERDF et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

2- Convention de prestation des travaux d'entretien réalisée par les communes sur le patrimoine communautaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une nouvelle convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Redon concernant les travaux d'entretien réalisés par les communes sur le patrimoine communautaire.

En effet, dans un souci de développement d'une logique de mutualisation de moyens, la CCPR propose aux communes qui le souhaitent de gérer ponctuellement les interventions courantes sur le patrimoine communautaire.

Cette convention englobe tous les domaines techniques (voirie, bâtiments et environnement). Cette convention est rétroactive au 01.01.2015.

Les tarifs de remboursement sont les suivants :

- Main d'œuvre : 30€/h
- Véhicules avec chauffeurs (camion benne, tracteur-épareuse, tractopelle) : 45€/h
- Engins spéciaux avec chauffeurs (balayeuse, nacelle) : 90€/h
- Forfait nids de poules : 35€/unité
- Le remboursement des prestations de fauchage et d'entretien des espaces verts est estimé sur la base des marchés passés avec les prestataires par la CCPR, prix HT – 5%, non assujetti à la TVA.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3- Fonds de concours 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la possibilité offerte à la communauté de communes d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement. Et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle polyvalente « Salle Seizh » et la difficulté d'obtenir des aides pour ce type de projet.

Monsieur le Maire propose de solliciter le versement d'un fonds de concours pour ce projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter le versement du fonds de concours par la communauté de communes du Pays de Redon pour la rénovation de la salle polyvalente Salle Seizh Le fonds de concours de 2015 pour Sixt est de 36 342 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

4- Financement du BAFA

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des difficultés rencontrées cet été pour trouver des jeunes ayant le BAFA pour encadrer les activités proposées en juillet sur la commune.

Afin de remédier à ce problème, il est proposé de financer le BAFA en externe à deux jeunes de SIXT-SUR-AFF. En contrepartie, ces jeunes s'engageront pendant deux années à participer aux activités d'été. Le coût de la formation s'élèverait à environ 800 € par personne.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte de financer le BAFA de deux jeunes s'engageant pour deux années à encadrer les activités d'été. Durant la première année, les deux jeunes seront indemnisés sur 15 jours de travail

5- Participation financière de la Mairie au centre de Loisirs Les P'tits Loups

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu de l'association Les P'tits Loups nous demandant une participation financière pour les enfants de Sixt-sur-Aff qui ont bénéficié de ses services en 2014/2015.

Une liste des enfants étaient jointes au courrier. Toutefois, certains enfants de plus de 6 ans sont allés au P'tit Loup alors que durant le mois de juillet, des activités d'été sont mises en place sur la commune.

Ainsi, il est proposé de déduire ces journées du montant à payer. Il avait été décidé de participer à hauteur de 2 € par enfant et par journée.

Pour l'année 2014/2015, le montant à payer était par conséquent de 599 €, auquel il faut déduire 45 journées à 2€ soit un montant à payer de 509€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 509 € au centre de loisirs les P'tits Loups pour l'année 2014/2015, précise que chaque année une liste des enfants sera demandée avec le détail des journées, que les enfants de 6 ans et plus participant au centre de loisirs en juillet ne seront pas pris en compte étant donné la possibilité de s'inscrire aux activités d'été proposées sur la commune.

6- Questions diverses

Réparation eau cimetièrre

Monsieur le Maire informe que le robinet d'eau au cimetière est maintenant réparé.

Voiture électrique et tractopelle :

La voiture électrique a été livrée le vendredi 9 octobre et le tractopelle quant à lui devrait être livré courant novembre.

Station d'épuration

La SAUR invite le conseil à l'inauguration de la station d'épuration le vendredi 16 octobre à 14H.

Date du repas du conseil : le 28 novembre à la salle SEIZH

Salle des sports : La toiture à la salle des sports a été nettoyée.

Remise de médailles le vendredi 13 novembre à 18h00 pour Monsieur Michel GERARD et Monsieur Pascal POSSEME